

# COMMUNE DE VILLECHENEVE

## Compte-rendu de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL

**DU 18 septembre 2008**

PRESENTS : Mr CRIBIER Jacques Maire Mr CHAZELLES Bernard 1er Adjoint .Mr VARILLON Georges 3ème Adjoint Mme CHIRAT Sylviane 4ème Adjoint. Mme DUSSUYER Colette Conseillère Mr CHIRAT Sébastien Conseiller Melle FAURE Laëtitia Conseillère Mr BLANC Daniel Conseiller Mme De OLIVEIRA Corinne Conseillère Mme CHAVEROT Mireille Conseillère.Mr MONDELAIN Jean-Jacques Conseiller. M GRANJARD Olivier.

ABSENTS : M. PIQUET Bruno . SARCEY Claude . BOINON Pierre (tous excusés)

Secrétaire de séance : Mme DUSSUYER Colette

Début de la réunion : 20h30

1. Approuve le procès-verbal de la réunion du 10 juillet 2008
2. Retient les entreprises désignées ci-dessous pour la réalisation de l'opération « réhabilitation du dernier commerce » :
  - lot 1 – Démolition , Maçonnerie, Entreprise SERRAILLE Jean-Paul, pour un montant HT de 20 684.17 € HT ;
  - lot 2 – Charpente/couverture, Entreprise SERRAILLE Jean-Paul, pour un montant HT de 7 679.20 € HT ;
  - lot 3 – Menuiseries extérieures alu et bois, SMC JOURNET, pour un montant HT de 6 496.02 € HT ;
  - lot 4 – Plâtrerie – peinture – faux-plafonds, ATELIER FRENAY, pour un montant HT de 12 827.80 € HT ;
  - lot 5 – Carrelages, SARL TOINON CARRELAGES, pour un montant HT de 4 888.00 € HT ;
  - lot 6 – Plomberie sanitaire – zinguerie, Entreprise LACAND Raphaël, pour un montant de 6 879.00 € HT ;
  - lot 7 – Electricité, Entreprise DUGELET, pour un montant HT de 6 683.66 € HT

L'ensemble des travaux sera réalisés pour un montant HT de 66 137.85 € HT

3. Reconduit le taux de la redevance assainissement pour l'exercice 2008 :

- 0.44 euros applicable par mètres cubes d'eau consommée pour les administrés desservis par le réseau public.
- 9.05 euros le tarif minimum de la redevance pour les administrés desservis par le réseau public.
- 0.44 euros applicable sur la base d'un forfait fonction du nombre de personnes au foyer pour les ménages ne s'alimentant pas au réseau public et pour les ménages s'alimentant partiellement au réseau public dans le cas où le volume d'eau provenant du réseau est inférieur à celui qui résulte de l'estimation, le forfait pris en compte étant de 25 mètres cubes pour une personne, 50 mètres cubes pour deux personnes et 75 mètres cubes pour trois personnes et plus.

4. Décide que Madame Christiane LESNE, adjoint administratif sera mise en stage pour une période d'une année soit du 06 novembre 2008 au 05 novembre 2009 pour 24 heures hebdomadaires avant titularisation le 06 novembre 2009.

5. Suite à la réunion en août en Mairie avec les élus, le directeur de l'école et les ATSEM, fait le point sur le nouveau fonctionnement de la cantine et la mise en place du chèque emploi associatif à partir du 02 septembre 2008.

6. Accepte la subvention attribuée au titre des amendes de Police d'un montant de 7 405 euros pour la fourniture de panneaux de signalisation.

7. Décide de lancer les études de maîtrises d'œuvre concernant l'opération de réhabilitation de la station d'épuration inscrite dans le contrat pluri-annuel 2007-2010.

8. Fixe à 320 euros le montant du loyer mensuel de l'appartement situé « Impasse de l'Ecole » au dessus de la classe maternelle.

9. Est informé de la proposition de prix établi par INEO RESEAU SUD EST pour les illuminations 2008-2009 d'un montant HT de 2 314.00 euros.

10. Décide le passage des voies communales suivantes en voies communautaires :

- voie communale « les places », voie communale « le melay », voie communale « le pourron », voie communale « le lafay », voie communale « le rozier », voie communale « la ronze », voie « lotissement les placettes »

11. Ecoute un rapport des différentes commissions

12. Fixe la prochaine réunion du conseil municipal au jeudi 16 octobre 2008 à 20H30

12. Questions diverses

Fait en Mairie le 20 septembre 2008

Le Maire,

J. CRIBIER

Fin de la réunion : 23h00